

# Charte Forestière Territoriale du Pilat

## Compte rendu du comité de Pilotage de suivi

Mercredi 6 octobre 2021

Salle des Fêtes de **Véranne** - Communauté de communes du Pilat Rhodanien



# Copil du 6 octobre 2021

## Introduction

**Mot d'accueil de M. BOREL et M. CHORAIN**

# Copil du 6 octobre 2021

## Introduction

**Mot d'accueil de M. BOREL et M. CHORAIN**

**Tour de table**

# Copil du 6 octobre 2021

Ordre du jour (dense et rythmé!)

## Introduction :

- Mot d'accueil de Monsieur Borel, VP de la CC Pilat Rhodanien
- Mot d'accueil de Monsieur Jean-François Chorain, membre du bureau de FIBOIS 42 (Aline Duverger excusée)

## I- Actualités sur le Département : la mise en place du plan filière forêt-bois

## II- Les actions avancées sur la période

## III- Remise des prix du sylvotrophée

## IV- Visite terrain

# Copil du 6 octobre 2021

## Lecture du document et sigles utilisés

Ecriture en noir : éléments présentés lors du comité de pilotage

Ecriture en bleu : remarques / commentaires / compléments émis lors du comité de pilotage

Sigle	Signification
CAF	Contrat Ambition Forêt
CCMP	Communauté de Communes des Monts du Pilat
CFT	Charte Forestière de Territoire
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
<b>DIRECCTE</b>	<i>Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (appellation caduque, nouvellement : DREETS)</i>
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETF	Entrepreneur de travaux forestiers
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et le Commerce
GSMP	Groupement des Sylviculteurs de Monts du Pilat
IPAMAC	Association Inter-Parcs du Massif Central
ONF	Office National des Forêts
RF	Route forestière

# Copil du 6 octobre 2021

## I- Actualité sur le Département

### MISE EN PLACE DU PLAN FILIERE FORET BOIS DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Validé par l'assemblée départementale en février 2021, pour une période d'application 2021-2027**
- **9 dispositifs, une ambition forte, et une année 2021 qui démarre fort avec beaucoup de dossiers déposés.**
  - Dispositif 1 : contractualisation entre l'EPCI et le Département
  - Dispositif 2 : soutien aux organismes forestiers du Département
  - Dispositif 3 : pistes forestières : création dans le cadre du FEADER et rénovation avec les EPCI ayant contractualisé avec le Département.
  - Dispositif 4 : aide aux jeunes sylviculteurs qui s'installent, et qui font partie des groupements de sylviculteurs
  - Dispositif 5 : aide au reboisement pour les propriétaires publics et privés entre 0,5 et 4 ha et aide à l'expérimentation d'essences nouvelles sur le territoire. Objectif de 6 à 7 expérimentations d'ici 6 à 7 ans.
  - Dispositif 6 : accompagnement pour les travaux sylvicoles sur les parcelles privées, de 0,5 à 2 ha
  - Dispositif 7 : aide à l'investissement des entreprises de travaux forestier ou de la 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e transformation dans le cadre du FEADER
  - Dispositif 8 : aide à l'installation des entrepreneurs de travaux forestiers pour l'achat de matériel et de véhicule.
  - Dispositif 9 : aide pour mieux communiquer sur la filière de manière positive, pour mieux se faire connaître et expliquer le rôle du forestier
- **Pour plus d'informations**, possibilité de consulter le site internet du Département : [https://www.loire.fr/jcms/lw\\_1340479](https://www.loire.fr/jcms/lw_1340479)

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

### 1) ACTIONS AVEC LES COMMUNES ET LES ENTREPRISES

### 2) ACTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions qui seront abordées ce jour, seront celles qui ont connu le plus d'avancées.  
Un bilan intermédiaire de la première année de Charte sera bientôt disponible sur le site internet.

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

### 1) Communes et entreprises

#### Mise en place d'un outil de déclaration de chantier (C.2.3) / Création d'un réseau de référents forêt communaux (A.1.3)

##### – FIBOIS 42

- Deux actions complémentaires pour améliorer les relations entre professionnels et communes
- Outil de déclaration de chantier en ligne simplifié pour augmenter les déclarations : une déclaration envoyée aux interlocuteurs concernés (DDETS anciennement DIRECCTE, commune, référent voirie départemental ou communal)
  - En place depuis avril 2021 et déjà amélioré avec les retours des professionnels depuis
  - Temps de formation à proposer aux scieries fin 2021
- Réseau de référents forêts communaux
  - Possibilité de partage de problématiques rencontrées sur plusieurs communes
  - Temps de sensibilisation pour connaître la forêt, le bois et les enjeux : rencontres les 9 juillet et 8 novembre 2021 sur les thèmes de la desserte, et du chantier forestier

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

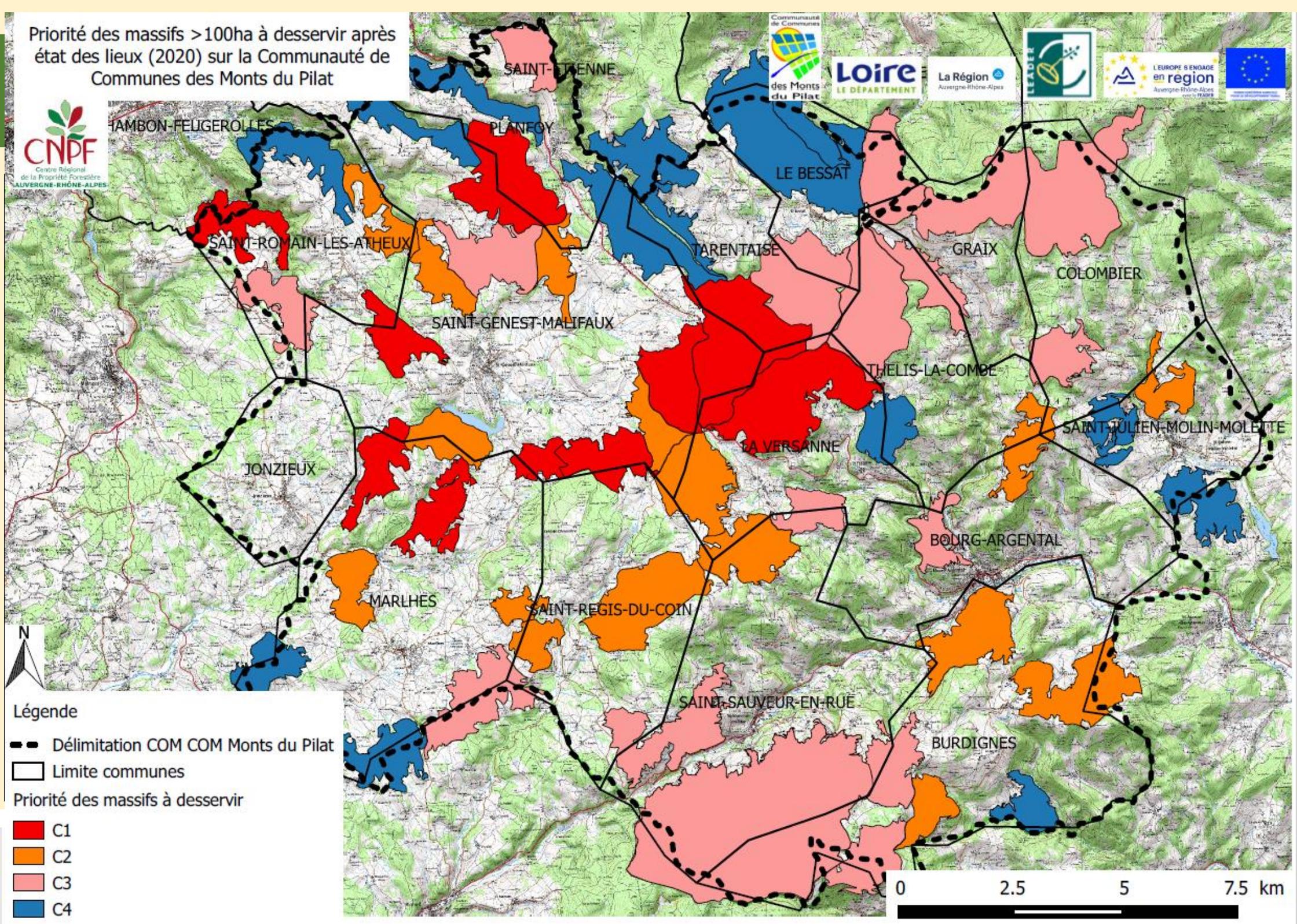
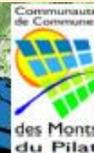
### 1) Communes et entreprises

#### Amélioration de la desserte forestière sur la CCMP – CFRP et CCMP (C.2.2)

##### *Spécifique au territoire de la CCMP*

- **Objectif d'état des lieux et d'amélioration de la desserte** sur les massifs de la CCMP évalués comme prioritaires dans le schéma de desserte départemental de 2008.
- **Un état des lieux exhaustif mené**
  - Dans le cadre du Contrat Ambition Forêt (CAF) qui permet au CRPF de contractualiser avec le LEADER, la Région, le Département, et la CCMP
  - Sur les massifs de 50 ha à plus de 100 ha : état des lieux de l'existant, des enjeux environnementaux, des projets à venir, de la desserte globale ainsi qu'une fiche descriptive pour chaque massif avec des préconisations
- **Une consultation importante menée auprès des acteurs du territoire** : 3 réunions d'informations auprès des communes, des rencontres avec les professionnels et les services voiries du Département et du SDIS

Priorité des massifs >100ha à desservir après état des lieux (2020) sur la Communauté de Communes des Monts du Pilat



**Légende**

- Délimitation COM COM Monts du Pilat
- Limite communes
- Priorité des massifs à desservir**
- C1
- C2
- C3
- C4

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

### 1) Communes et entreprises

Massif forestier	RF du Châtelet	RF du Grand Bois	RF Les Chomeys-Prélager	RF Pierre des Trois Evêques	RF Faronde
Communes concernées	Saint-Régis du Coin	Le Bessat, Tarentaise, Saint-Genest-Malifaux, La Versanne	Saint-Genest-Malifaux	La Versanne, Saint-Sauveur-en-Rue	Saint-Genest-Malifaux, Planfoy
Projet		5,6 km de rénovation 1,9 km de création	Création : 2,9 km de route forestière, 2 places de dépôt, une place de retournement	Création : 3,6 km de route forestière, 3 places de dépôt, une place de retournement	
Organisme portant le projet		CC des Monts du Pilat	Saint-Genest-Malifaux	Saint-Sauveur-en-Rue	
Avancées	<i>Dossier non déposé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier déposé pour la rénovation</li> <li>Dépôt à venir pour la création (FEADER, mars 2022)</li> </ul>	Dépôt de dossier à venir (FEADER, mars 2022)	Dépôt de dossier à venir (FEADER, mars 2022)	Présentation du projet à la commune de Planfoy en octobre 2021.

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

### 1) Communes et entreprises

#### Constitution d'un réseau des professionnels de l'aval– CC des Monts du Pilat & FIBOIS 42 (C.3.3)

##### *Spécifique au territoire de la CC des Monts du Pilat*

- Rencontre en mars 2021 pour réunir une première fois les professionnels de la filière aval : scieurs, menuisiers, charpentiers, ...et pour comprendre comment répondre à leur besoin → Une quinzaine de participants ont exprimé un constat commun d'une difficulté de recrutement, liée à la méconnaissance de leur métier et une difficulté en lien avec l'administratif à accomplir.
- Plusieurs actions fléchées pour donner plus de visibilité aux professionnels
  - Visites d'entreprises
    - En juillet 2021 dans le cadre des « Rendez-vous de mon Parc » : 20 participants
    - En décembre 2021 : pour les collégiens intéressés
  - Annuaire en ligne des entreprises : disponible depuis septembre 2021 sur le site de FIBOIS 42 et bientôt disponible sur le site de la CCMP
  - Événement réseau entre professionnels, élus et directeurs d'établissements de formation : prévu le 18 octobre 2021
  - Interventions scolaires pour présenter la filière lors de forums des métiers dans les collèges du territoire : à l'automne 2021
  - Création d'une affiche : outil de communication pour valoriser les métiers avec une agence de graphisme du territoire
- Projet mené dans le cadre du FISAC sur la CCMP, mais possibilité de s'appuyer sur d'autres financements pour mener la même action dans les autres EPCI de la Charte forestière du Pilat.

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

### 2) Propriétaires et changements climatiques

#### Constitution d'une trame de vieux bois (B.3.1) – CRPF et ONF

- L'objectif est d'installer des îlots de senescence pour réaliser des suivis d'indices de biodiversité potentielle (IBP)
- L'enjeu est de permettre à la forêt d'améliorer sa fonctionnalité écologique
- Pour la forêt privée, le CRPF a contacté 98 propriétaires pour cibler des arbres bios et les pérenniser en les inscrivant dans des documents de gestion durable
  - 4 propriétaires engagés pour le suivi des IBP
  - 1 à 3 arbres bio par hectare soit 16 IBP ont été réalisés – les arbres seront marqués à l'automne
- Pour la forêt publique, 5 communes sont ciblées : Pélussin, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Sauveur-en-Rue, Doizieux et Taillard (section de commune de Saint-Sauveur-en-Rue) dont deux qui ont déjà un îlot de senescence ou prévoient d'en intégrer un dans le cadre de la révision de son document d'aménagement.

Pour que l'îlot de senescence ait un impact, il faut dans l'idéal qu'il ait une surface de 2 à 3 ha – ce qui est plus ou moins possible en pratique, en fonction de la taille de la parcelle.

Les arbres bios sont les arbres arrivés à maturité, gros, qui n'ont pas forcément un intérêt économique mais un intérêt d'un point de vue de la biodiversité.

Les participants se questionnent sur l'impact que ces arbres peuvent avoir sur l'exploitation d'une coupe : cela rend-il les coupes plus complexes?

- Monsieur LEPINAY du cabinet d'experts forestiers FONSYLVE répond en disant que la part du peuplement directement concernée par cette préservation n'impacte la valeur du peuplement que très faiblement puisqu'elle lui fait perdre seulement entre 1% et 2% de sa valeur.
- Par ailleurs Yoann LEMOINE de l'ONF rappelle que les bois ciblés par cette préservation sont de préférence ceux qui ne seront pas visés par une exploitation économique.

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

### 2) Propriétaires et changements climatiques

#### Expérimentations de terrains de nouvelles essences (B.3.2) – Groupement de sylviculteurs du Pilat (GSMP)

- Le projet avait été sélectionné dans le cadre d'un appel à projet de la Région en février 2020 et qui leur permet de bénéficier d'un financement à hauteur de 80% ; il est porté par le Groupement des sylviculteurs des monts du Pilat, qui sont eux même accompagnés par le CRPF.
- Les parcelles ciblées représentent 5 à 6 ha dont environ 2 ha ont déjà été plantés
  - La densité est réduite par rapport aux plantations habituelles
  - Le choix se porte sur des essences permettant de constituer une forêt de « production », avec des essences plutôt européennes pour s'assurer que les essences soient adaptés à l'environnement
  - Les provenances des essences sont également variées, au sein de chaque parcelle et entre les parcelles
  - Les expérimentations en cours sont les suivantes
    - 1 ha planté sur Saint-Chamond : Douglas de Californie, plusieurs origines de Pin maritime et de Robinier faux-accacia
    - 0,5 ha planté sur Saint-Sauveur-en-Rue au printemps 2021 : Cèdre de Carrou, Pin Laricio de Corse

Monsieur Christian PEILLON de la commune de Roisey fait la remarque qu'il serait pertinent de pouvoir suivre les évolutions des plantations puis les premiers résultats.

Léa propose de diffuser via la newsletter l'état d'avancement partagé par le Groupement des sylviculteurs des Monts du Pilat.

# Copil du 6 octobre 2021

## II- Présentation des actions

### 2) Propriétaires et changements climatiques

#### Organisation d'un sylvotrophée tous les deux ans (C.1.4) – Parc du Pilat et CRPF

- Ce sylvotrophée est organisé dans le cadre du contrat vert et bleu du Pilat, et soutenu par IPAMAC (association des Parc naturels du massif central)
- La première édition avait eu lieu en 2018 et le thème portait sur les sapinières irrégulières du Pilat : un document a été distribué aux participants en début de séance et est également joint en même temps que ce compte-rendu.
- Cette deuxième édition a eu lieu en juin 2021 et portait sur les forêts anciennes et trames de vieux bois<sup>1</sup>
  - 5 propriétaires répartis sur les communes de Saint-Sauveur-en-Rue, Saint-Regis-du-coin, Tarentaise et Doizieux ont pu participer
  - Le but de cette édition était de valoriser les parcelles les plus « multifonctionnelles » et pour cette raison, le jury était composé d'experts forestiers, environnementalistes, et membres de la société civile (élus) qui avaient chacun un questionnaire à remplir et des critères précis à évaluer
  - A l'issue des visites les différents membres ont pu se concerter pour élire la parcelle lauréate

<sup>1</sup>Adam GIBAUD du Parc du Pilat rappelle qu'il est important de distinguer une forêt « ancienne » d'une forêt « mature »

- Une forêt « ancienne » est qualifiée ainsi lorsque l'espace sur lequel elle s'étend était déjà forestier en 1820, d'après les premières cartes fournies par l'état-major. Elle peut cependant déjà avoir connu des coupes entre-temps, et être composée d'arbres n'étant pas très vieux
- Une forêt mature, est une forêt composée de vieux bois mais peut donc être plus récente

# Copil du 6 octobre 2021

## III- Remise des prix du sylvotrophée

La parcelle  
lauréate est  
celle du  
Groupement  
Forestier du  
Châtelet.



# Copil du 6 octobre 2021

## III- Remise des prix du sylvotrophée

La parcelle  
lauréate est  
celle du  
Groupement  
Forestier du  
Châtelet.



Les participants remportent par ailleurs un pot de miel des ruches du Parc du Pilat, une visite en forêt organisée par l'association Nature en Monts Pilat et une visite sur le martelloscope.

# Copil du 6 octobre 2021

## IV- Visite terrain

### SYLVETUM DE ROISEY

#### • Introduction

- Plusieurs essences différentes en un même lieu, suite à la tempête de 1999
- A l'époque, membre de l'ONF : Christian PEILLON, aujourd'hui membre du conseil municipal de Roisey
- Aujourd'hui, l'évolution de cette parcelle est également observée par rapport au changement climatique, même si ce n'était pas du tout l'objectif lors de la plantation qui a eu lieu au début des années 2000
- Les fiches essences et la plaquette présentant le sylvetum sont adressées aux participants en même temps que le présent compte-rendu

#### • Pour en savoir plus : rendez-vous sur place !

- En co-voiturant : à une vingtaine minute en voiture
- Environ 1h sur place
- Au retour, buffet apéritif

#### • Avant de partir : la date du prochain COPIL est fixée au mercredi 2 mars 2022 à 14h. *Le lieu reste à définir.*

# Copil du 6 octobre 2021

## IV- Visite terrain

*Marche sur la parcelle du Sylvetum (Roisey)*



# Copil du 6 octobre 2021

## IV- Visite terrain

*Echanges au niveau de la cabane de Dentillon*



Copil du 6 octobre 2021

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION ET  
VOTRE  
PARTICIPATION !**

